

VOUS AVEZ 15 ANS ET PLUS

vous voulez acquérir une expérience de conduite au-delà des heures de formation en école de conduite

APPRENTISSAGE ANTICIPEE DE LA CONDUITE

- Vous avez réussi votre examen du code de la route.
- Vous avez suivi au minimum 20 H de conduite avec votre école de conduite.
- Votre formateur estime que vous êtes apte à partir en conduite accompagnée



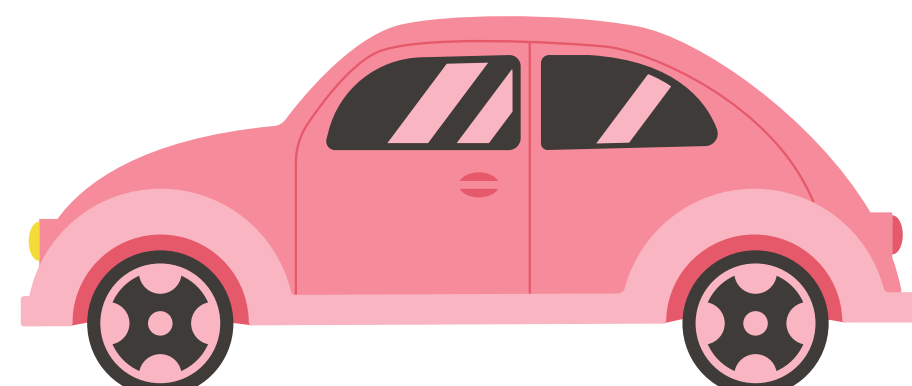
APPRENTISSAGE ANTICIPEE DE LA CONDUITE

- Vous programmez un rendez-vous préalable avec votre accompagnateur.



APPRENTISSAGE ANTICIPEE DE LA CONDUITE

- Vous avez l'autorisation de l'assureur du véhicule



APPRENTISSAGE ANTICIPEE DE LA CONDUITE

- Vous avez fait au minimum 3000 Km pendant un an avec votre accompagnateur.
- Vous avez effectué 2 rendez-vous pédagogiques :
 - Le premier au bout de 4 à 6 mois ou 1000 Km
 - Le second après 3000 Km.



APPRENTISSAGE ANTICIPEE DE LA CONDUITE

- Vous passez votre examen pratique du permis de conduire.



VOUS AVEZ 18 ANS ET PLUS

vous voulez acquérir une
expérience de conduite au-
delà des heures de formation
en école de conduite

CONDUITE SUPERVISEE

- Vous avez réussi votre examen du code de la route.
- Vous avez suivi au minimum 20 H de conduite avec votre école de conduite.



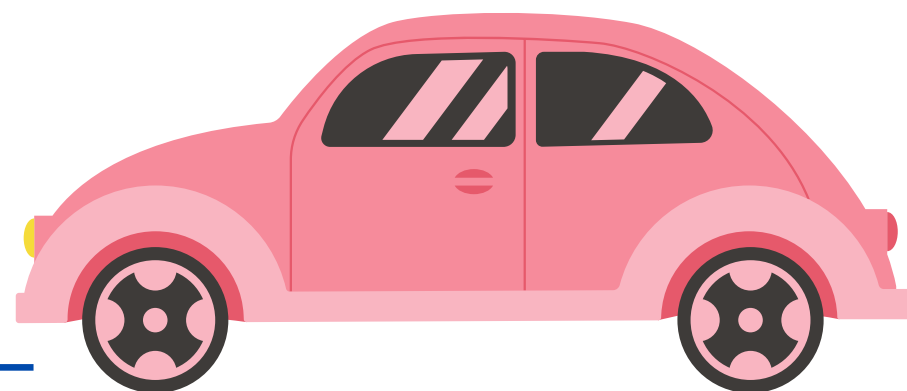
CONDUITE SUPERVISEE

- Votre formateur estime que vous êtes apte à partir en conduite supervisée.
- Vous programmez un rendez-vous préalable avec votre accompagnateur.



CONDUITE SUPERVISEE

- Vous avez l'autorisation de l'assureur du véhicule



CONDUITE SUPERVISEE

- Vous avez acquis une plus grande expérience de conduite et vous vous sentez plus en confiance.
- Vous pouvez demander à votre formateur de vous faire passer un examen blanc.

CONDUITE SUPERVISEE

- Vous passez votre examen pratique du permis de conduire.

